

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 novembre 2019

---

RELATIF À L'ENGAGEMENT DANS LA VIE LOCALE ET À LA PROXIMITÉ DE L'ACTION  
PUBLIQUE - (N° 2401)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1233 (Rect)

présenté par  
M. Cinieri  
-----

**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:**

À la première phrase de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 5211-43 du code général des collectivités territoriales, les mots : « l'association départementale des » sont remplacés par les mots : « les associations départementales de ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à assurer une plus grande participation des associations de maires ruraux départementales à l'élaboration des listes de candidature à la CDCI.